PRÉFET
DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 6 avril 2025

Objet : Incendie usine Gerstube à Vic Fezensac

Ce samedi 5 avril 2025, en fin de matinée un incendie s'est déclaré sur le site de l'entreprise Gers Tube à Vic-Fezensac, spécialiste des technologies de transformation et décoration des matières plastiques.

L'incendie a détruit un bâtiment industriel d'environ 4000 m², où se situait l'outil de production.

Le bâtiment administratif et le bâtiment de stockage des produits chimiques ont été épargnés.

Le site, accueillant 70 salariés, était fermé au moment du sinistre, il n'y a pas de victime à déplorer.

14 centres d'incendie et de secours, 90 sapeurs-pompiers et une vingtaine d'engins ont été mobilisés pour circonscrire et venir à bout du sinistre.

10 gendarmes étaient engagés pour sécuriser les lieux.

En fin de journée, le feu était en fin d'extinction, le site reste actuellement toujours sous surveillance.

Une fois les opérations d'extinction définitivement terminées, le site sera placé sous scellés afin de permettre aux équipes techniques et scientifiques de la Gendarmerie Nationale d'intervenir et de déterminer les causes à l'origine de l'incendie.

Les services de l'Etat, Inspection du travail, ARS, OFB, DDT, DREAL ont été alertés et mobilisés.

Les quantités de produits impliquées dans l'incendie et leurs caractéristiques ont pu être identifiées (essentiellement du polyéthylène et propylène).

L'évaluation faite à notre demande par l'Ineris n'a pas fait apparaître de risque de toxicité pendant l'incendie pour les populations environnantes.

Aucun impact n'a été relevé en matière d'eau potable, le premier point de captage étant situé à plus de 6 km du site.

Service de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

Une inspection aura lieu ce lundi 07 avril par l'inspection des installations classées de la DREAL, le site étant une installation classée soumis à déclaration.

L'objectif sera de proposer un Arrêté Préfectoral de Mesures d'Urgences sur le volet maintien en sécurité, condition de redémarrage, et faire procéder à quelques prélèvements dans l'environnement, par l'exploitant.

Les services de la DDETS-PP vont se mettre à disposition de l'exploitant dès ce lundi 7 avril pour envisager les mesures d'accompagnement des salariés du site.

Le Préfet du Gers réaffirme son soutien à l'ensemble des employés du site et à Madame la Maire de Vic-Fezensac.

La mobilisation de l'ensemble des services sous son autorité pour accompagner l'entreprise sera pleine et entière.

Service de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH